

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois et le treize du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le six du mois de décembre 2023, s'est réuni au Palais des Congrès de Digne-les-Bains, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2023  
Séance du 13 décembre 2023

N° 28

**Objet : Choix du mode de gestion de l'abattoir de Seyne  
Lancement d'une procédure de publicité en vue de la passation d'un contrat de concession de service public**

Est nommé secrétaire de séance : Claude FIAERT

### Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, AUZET Guy, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BASSET Françoise, BELMONTE Sylvie, BENOIT Gérard, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNAFOUX Jeanine, BONDIL Marc, BONZI Maryse, BOGHOSSIAN Alex, BOYER Christian, CAZERES Benoit, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (à partir du rapport n°21), COCHET Brigitte, CORTES Guy, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, ISOARD Christian, KUHN Francis, MOULARD Damien (jusqu'au rapport n°20), MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, OGGERO BAKRI Céline, PAIRE Marie Claude, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, RISSO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SAVORNIN Béatrice (à partir du rapport n°2), SEJOURNE Daniel, SEVENIER Jean, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VOLLAIRE Nadine, ZANARTU HAYER Italo

### Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland  
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel

### Etaient représentés :

ARENA Antoine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
AUDRAN Michel a donné pouvoir à DECROIX Hugo  
COMTE Jean Paul a donné pouvoir à GRAVIERE Remy  
FIGUIERE Marie José a donné pouvoir à BONZI Maryse  
HONNORAT Michèle a donné pouvoir à PAIRE Marie Claude  
JOUVES Marc a donné pouvoir à ISOARD Christian  
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MOULARD Damien a donné pouvoir à KUHN Francis (à partir du rapport n° 21)  
PARIS Mireille a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
VIVOS Patrick a donné pouvoir à DOMINICI Pascale

### Etaient excusés :

BOURJAC Bruno	REBOUL Childéric
EYMARD Max	RICHAUD Véronique
FLORES Sylvain	UGHETTO Wendy
LAQUET Laura	URQUIZAR Danièle
PELESTOR Michel	

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur ACCIAI Bruno, rapporteur, expose ce qui suit :**

Vu l'article L1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui dispose que les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local et qu'elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts en vigueur de Provence Alpes Agglomération qui comprennent une compétence additionnelle « Actions de promotion, soutien, développement de l'économie rurale et forestière »/ « Les abattoirs de Digne-les-Bains et de Seyne »,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 8 décembre 2023.

Etant précisé que Provence Alpes Agglomération n'est pas soumise à l'obligation de création d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux, car sa population est inférieure à 50 000 habitants,

En application des dispositions de l'article L. 5216-5, Provence Alpes Agglomération exploite au titre de sa compétence « Actions de promotion, soutien, développement de l'économie rurale et forestière », l'abattoir situé Zone Artisanale les Iscles à Seyne en régie directe avec budget annexe.

L'abattoir de Seyne est un équipement structurant pour la filière d'élevage locale et contribue pleinement au développement de la vente en circuit courts

Malgré d'importants travaux de modernisations réalisés en 2019, l'abattoir est aujourd'hui fermé suite à des problématiques régulières de recrutement et à un déficit d'exploitation devenu trop important au regard des tonnages réalisés sur les années 2020 et 2021.

Face à ce constat et pour répondre à la demande soutenue des éleveurs d'une réouverture de l'outil d'abattage, Provence Alpes Agglomération a souhaité engager une réflexion sur le mode de gestion de cet abattoir et a décidé d'externaliser la gestion du service dans le cadre d'une délégation de service public.

Le rapport détaillé présenté en annexe a pour objet d'éclairer le conseil communautaire sur les divers modes de gestion possibles et présente les caractéristiques principales des prestations attendues du délégataire.

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

Il est proposé :

- D'approuver le principe de la délégation de service public comme mode de gestion pour l'abattoir de Seyne ;
- D'approuver le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le nouvel exploitant, telles qu'elles sont définies dans l'exposé du mode de gestion contenu dans le rapport annexé, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à la Présidente d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions des articles L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales régissant la délégation de service public et L.3124-1 du Code de la Commande Publique.
- D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de mise en concurrence et de passation de la Délégation de Service Public pour l'exploitation de l'abattoir de Seyne.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après en avoir délibéré et procédé au vote

Approuve les propositions présentées

A l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,

Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

Claude FIAERT

PUBLIE LE : **22 DEC. 2023**

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 28/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20231213-28\_13122023